

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-

**D**ECRET N° 69-217/PR/MDRC/AGRO-E

du 19 Août 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 63-3/PR/MAC du 14-1-63 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération modifié par le Décret n° 544/PR/MDRC du 29-12-1966 ;
- VU la Décision n° 0327/MFP/DP-3 du 30 Avril 1969 portant engagement de Monsieur GNONHOUE Hubert en qualité d'Ingénieur Axiliaire d'Agriculture ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu,

**D**E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur GNONHOUE Hubert Ingénieur Axiliaire d'Agriculture de 1ère Catégorie (Echelle A échelon 1) mis à la disposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération est nommé Adjoint au Directeur de l'Enseignement Agricole et de la Recherche Agronomique.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Août 1969

Par le Président de la République,  
LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL  
ET DE LA COOPERATION,

  
Adrien AHANHANZO GLELE.

  
Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

- PR ..... 4
- Tous les Ministres ..... 10
- MDRC et ses Services ..... 20
- C.S. .... 6
- S.G.G. .... 4
- I.A.A. .... 2
- Gde. Chanc. .... 1
- JORD ..... 1
- INTERESSE ..... 1
- SGM 10 - SGPR 1 - DGAJL 2 -
- CES 5 - DN 1 - DEP 2 - DP 2 -